

(Container)



Broadstrike™ RC Herbicide

| | | |
|--------|---|-----------|
| GROUPE | 2 | HERBICIDE |
|--------|---|-----------|

EN VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT EN TANT QU'HERBICIDE SÉLECTIF POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES DANS LES CULTURES DE MAÏS GRAIN OU DE MAÏS FOURRAGER HYBRIDE ET DE SOYA.

USAGE AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: flumétsulame 80,0 %
Granulés mouillables
Avertissement, contient l'allergène sulfites

N° D'HOMOLOGATION 27004 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 0,715 kg - vrac

Corteva Agriscience Canada Company
2450, 215 – 2nd Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

PRÉCAUTIONS

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ne pas entrer ou permettre l'entrée de travailleurs dans les aires traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive vers des zones habitées ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles, aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Porter une chemise à manches longues et un pantalon, des gants de protection contre les produits chimiques, des souliers et des bas durant le mélange, le chargement et l'application de ce produit.

Jeter les vêtements ou les autres matériaux absorbants qui sont imbibés du produit concentré ou qui ont été fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. S'il n'existe aucune instruction pour les articles qui se lavent à la machine, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver séparément l'équipement de protection individuelle.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI À L'INTENTION DE L'OPÉRATEUR

Lorsqu'ils manipulent ce produit, les utilisateurs doivent :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Enlever immédiatement les vêtements dans lesquels le produit a pénétré, puis bien se laver et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Aussitôt que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près de la nourriture pour humains ou pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau. L'utilisation de ce produit chimique pourrait entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (p. ex. sol sableux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

Zone tampon : Éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive dans les importants habitats fauniques comme les brise-vent, les zones humides, les terres à bois, les fossés végétalisés, les berges des étangs et des lacs et les autres recouvrements végétaux en bordure des champs. Laisser une zone tampon de 50 m autour des habitats aquatiques (ruisseaux, étangs, rivières et lacs).

Ne pas contaminer l'eau en y déversant les eaux de lavage de l'équipement.

Aux points de mélange et de chargement, manipuler le produit avec soin pour éviter la contamination des nappes d'eau souterraine. L'utilisation de systèmes fermés pour mélanger et décharger ce pesticide réduit les risques de déversements accidentels. Pour prévenir la contamination des eaux souterraines, mettre l'équipement de mélange/chargement sur une plaque imperméable pouvant contenir le déversement.

Voir à ne pas contaminer l'eau pour usage domestique.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant original dans un endroit sec sécuritaire. Éviter la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais. Tenir à l'écart de la nourriture pour humains ou pour animaux. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 50 °C pour de longues périodes.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à Remplissages Multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(Booklet)



Broadstrike™ RC Herbicide

| | | |
|--------|---|-----------|
| GROUPE | 2 | HERBICIDE |
|--------|---|-----------|

EN VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT EN TANT QU'HERBICIDE SÉLECTIF POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES DANS LES CULTURES DE MAÏS GRAIN OU DE MAÏS FOURRAGER HYBRIDE ET DE SOYA.

USAGE AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: flumétsulame 80,0 %
Granulés mouillables
Avertissement, contient l'allergène sulfites

N° D'HOMOLOGATION 27004 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 0,715 kg - vrac

Corteva Agriscience Canada Company
2450, 215 – 2nd Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

PRÉCAUTIONS

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ne pas entrer ou permettre l'entrée de travailleurs dans les aires traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive vers des zones habitées ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles, aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Porter une chemise à manches longues et un pantalon, des gants de protection contre les produits chimiques, des souliers et des bas durant le mélange, le chargement et l'application de ce produit.

Jeter les vêtements ou les autres matériaux absorbants qui sont imbibés du produit concentré ou qui ont été fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. S'il n'existe aucune instruction pour les articles qui se lavent à la machine, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver séparément l'équipement de protection individuelle.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI À L'INTENTION DE L'OPÉRATEUR

Lorsqu'ils manipulent ce produit, les utilisateurs doivent :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Enlever immédiatement les vêtements dans lesquels le produit a pénétré, puis bien se laver et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Aussitôt que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près de la nourriture pour humains ou pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau. L'utilisation de ce produit chimique pourrait entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (p. ex. sol sableux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

Zone tampon : Éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive dans les importants habitats fauniques comme les brise-vent, les zones humides, les terres à bois, les fossés végétalisés, les berges des étangs et des lacs et les autres recouvrements végétaux en bordure des champs. Laisser une zone tampon de 50 m autour des habitats aquatiques (ruisseaux, étangs, rivières et lacs).

Ne pas contaminer l'eau en y déversant les eaux de lavage de l'équipement.

Aux points de mélange et de chargement, manipuler le produit avec soin pour éviter la contamination des nappes d'eau souterraine. L'utilisation de systèmes fermés pour mélanger et décharger ce pesticide réduit les risques de déversements accidentels. Pour prévenir la contamination des eaux souterraines, mettre l'équipement de mélange/chargement sur une plaque imperméable pouvant contenir le déversement.

Voir à ne pas contaminer l'eau pour usage domestique.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant original dans un endroit sec sécuritaire. Éviter la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais. Tenir à l'écart de la nourriture pour humains ou pour animaux. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 50 °C pour de longues périodes.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à Remplissages Multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Broadstrike RC est un herbicide sélectif pour la suppression de certaines mauvaises herbes annuelles à feuilles larges dans les champs de maïs grain ou de maïs fourrager hybride et dans les champs de soya. Il peut être appliqué en présemis de surface, en présemis avec incorporation, en prélevée, ou en postlevée hâtive dans les champs de maïs grain ou de maïs fourrager hybride. Il peut être appliqué en présemis de surface, en présemis avec incorporation ou en prélevée dans les champs de soya.

L'absorption de l'herbicide Broadstrike RC est à la fois foliaire et radiculaire. Les mauvaises herbes vulnérables exposées à l'herbicide Broadstrike RC cessent de croître et meurent ou restent non compétitif avec la culture. Puisque l'absorption et la translocation de l'herbicide Broadstrike RC s'effectuent par les racines ou le feuillage ou les deux, le sol doit être suffisamment humide pour assurer un rendement optimal.

L'INOBSERVATION DES DIRECTIVES APPARAISSANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU CAUSER DES DÉGÂTS AUX CULTURES. LIRE ATTENTIVEMENT LES INSTRUCTIONS AVANT LA PULVÉRISATION.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI GÉNÉRALES

- **Insecticides de sol : Les insecticides granulaires d'organophosphate ne doivent pas être utilisés sur une culture qui doit être traitée au Striker™ ou Fieldstar™. La culture pourrait être gravement endommagée.**
- **NE PAS APPLIQUER L'HERBICIDE BROADSTRIKE RC PAR VOIE AÉRIENNE.**
- **Ne pas pulvériser le produit lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive vers les zones non ciblées. Minimiser la dérive du brouillard de pulvérisation vers les habitats fauniques. Pour minimiser la dérive de la bouillie de pulvérisation vers les zones non ciblées :**
 1. Ne pas utiliser de buses qui produisent de fines gouttelettes.
 2. Utiliser un volume de bouillie suffisant pour assurer une application adéquate en pulvérisant de grosses gouttelettes.
 3. Maintenir les rampes de pulvérisation le plus bas possible au-dessus de la surface à pulvériser.
 4. Pulvériser l'herbicide lorsque les conditions météorologiques sont favorables ou quand la vitesse du vent est inférieure à 10 km/h.
- L'humidité du sol doit être adéquate pour assurer l'action optimale de l'herbicide Broadstrike RC. Les applications de l'herbicide en présemis de surface, en prélevée ou en postlevée hâtive exigent une chute de pluie d'activation qui humidifie le sol à une profondeur d'au moins 5 cm.
- Ne pas appliquer lorsque la température de l'air est près du point de congélation ou si on prévoit des conditions de gel pendant les jours qui suivent l'application.
- L'herbicide, utilisé au cours de périodes prolongées de froid et d'humidité (où la température du sol est inférieure à 10 °C pendant une longue période) ou en présence de taux d'humidité du sol anormalement élevés pendant la levée ou au début du stade de végétation, peut entraîner des symptômes de phytotoxicité chez le maïs, comme un jaunissement temporaire des feuilles ou un rabougrissement des plants, ou les deux. Ces symptômes disparaîtront rapidement au retour des conditions normales de croissance.
- Une application trop abondante peut endommager les cultures ou les cultures en rotation en raison de la présence de résidus dans le sol.

- Des conditions telles qu'une maladie des semis, un temps froid, une humidité excessive, des sols trop compacts (le long de tournières par exemple) ou des buttes et flancs de colline érodés peuvent augmenter le risque que l'herbicide Broadstrike RC endommage la culture.
- Ne pas pulvériser le produit plus d'une fois par année.
- Ne pas appliquer l'herbicide sur le maïs sucré, le maïs de semence ou le maïs à éclater.
- Pour les applications sur le maïs à raison de 62,5 g/ha, ne pas pulvériser le produit là où le pH du sol est supérieur à 7,8 ou encore là où le sol contient moins de 2 % de matières organiques.
- Pour les applications sur le soya à raison de 87,5 g/ha, ne pas pulvériser le produit là où le pH du sol est supérieur à 7,8 et que le sol contient moins de 2 % de matières organiques, car cela peut entraîner une diminution de la tolérance des cultures.
- Ne pas utiliser sur des sols de tourbe ou de terre noire, ni sur des sols contenant plus de 5 % de matières organiques.
- Ne pas répéter l'application de Broadstrike RC dans le même champ l'année suivante, car il est possible que des résidus s'y soient accumulés.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation devrait être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

RESTRICTIONS RELATIVES À LA CULTURE EN ROTATION

Lorsque le produit est mélangé en réservoir à d'autres herbicides, observer les directives les plus restrictives, concernant la rotation des cultures, qui figurent sur l'étiquette de chacun des produits utilisés. Le tableau suivant indique l'intervalle à observer entre l'application de l'herbicide Broadstrike RC et le semis d'une culture en rotation.

| Culture | Intervalle de rotation des cultures (mois) |
|--|--|
| blé d'hiver | 4 |
| blé de printemps, orge de printemps, avoine, soya, haricots communs (sec, mange-tout), haricots de Lima, pois de transformation, maïs fourrager et maïs grain, maïs de semence | 10 |

À l'exception du maïs fourrager et du maïs grain ainsi que du soya, les cultures en rotation peuvent être endommagées si des conditions de sécheresse, non favorables à la désintégration de l'herbicide, persistent après la pulvérisation de l'herbicide Broadstrike RC.

Après la pulvérisation de l'herbicide Broadstrike RC au cours d'une année marquée par des conditions de sécheresse, le risque de dommages aux cultures en rotation peut augmenter dans les sols légers contenant moins de 2 % de matières organiques à cause de la plus grande biodisponibilité des résidus d'herbicide pour l'absorption par les plantes.

Un test d'activité biologique doit être effectué avant de procéder à toute culture ne figurant pas dans le tableau ci-dessus. On dit que le test est réussi si on parvient à faire croître jusqu'à maturité une bande expérimentale du ou des produits que l'on a l'intention de cultiver l'année suivante.

Test d'activité biologique

En ayant recours aux techniques habituelles de labourage et d'ensemencement, et en observant le calendrier d'intervention normal pour la culture en question, planter quelques bandes perpendiculairement à la direction dans laquelle Broadstrike RC a été appliqué. Il faut prendre soin de faire les bandes là où les conditions du champ (ex. : texture du sol, drainage et compacité) sont variées. Si la culture ne présente pas de dommages apparents ou une réduction apparente de la population, on peut procéder à l'ensemencement du champ à la prochaine saison de croissance. Si on constate des dommages ou une réduction de la population, il ne faut pas commencer la culture de la plante testée et il faut refaire un test d'activité biologique à la saison de croissance suivante.

DÉLAI À RESPECTER AVANT LA RÉCOLTE OU LE PÂTURAGE

- Le délai d'interdiction avant récolte pour le maïs grain et les maïs fourrager hybride est de 90 jours.
- Ne pas permettre au bétail de brouter les cultures de maïs traitées avant de le récolter pour l'ensilage, car on manque de données à l'heure actuelle pour autoriser cette utilisation.
- Ne pas permettre au bétail de brouter les cultures de soya traitées ni couper celui-ci pour le foin car on manque de données à l'heure actuelle pour autoriser cette utilisation.

Mélanges en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par Corteva Agriscience Canada Company.

MODE D'EMPLOI

L'herbicide Broadstrike RC doit être utilisé pour les cultures de maïs fourrager et de maïs grain hybride et de soya.

Taux d'application de l'herbicide Broadstrike RC :

| Culture | Dose (g/ha) | Méthode d'application | Mauvaises herbes Supprimées | Mauvaises herbes Réprimées † |
|------------------------------|-------------|----------------------------|--|--------------------------------------|
| Maïs fourrager et maïs grain | 62,5 g/ha | PSS, PRE, PSI, POST hâtive | Abutilon, amarante à racine rouge, chénopode blanc commun, moutarde des champs | Petite herbe à poux |
| | | PSS, PRE, PSI | Morelle noire de l'Est, vélar fausse-girolée | |
| | | PSS, PRE | vergerette du Canada, stellaire moyenne | |
| Soya | 87,5 g/ha | PSS, PRE, PSI | Abutilon, amarante à racine rouge, chénopode blanc commun, morelle noire de l'Est, moutarde des champs, renouée persicaire, vélar fausse girolée | Petite herbe à poux, carotte sauvage |
| | | PSS PRE | vergerette du Canada, stellaire moyenne | |
| | | PRE, PSI | | Lampourde glouteron, sétaire verte |
| | | PSI | | Renouée persicaire, prêle |

†La répression des plantes nuisibles se traduit par une réduction visible de la compétition avec les mauvaises herbes (réduction de la population végétale, de la taille ou de la vigueur) comparativement à une zone non traitée.

Comme ce produit n'est pas homologué pour utilisation dans un habitat aquatique, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles. **NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat ni quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par aéronef.

MÉTHODES D'APPLICATION SUR LES CULTURES DE MAÏS

Application en présemis de surface (PSS)

L'herbicide Broadstrike RC mélangé en réservoir avec Dual II Magnum peut être appliqué dans les systèmes sans travail du sol ou de travail minimal du sol jusqu'à 15 jours avant la plantation. Dans la mesure du possible, ne pas répandre la terre traitée à l'extérieur du rang, ni ramener la terre non traitée à la surface en remuant au cours de la plantation, car cela réduira l'efficacité de la suppression des mauvaises herbes. Une fois que les mauvaises herbes annuelles à feuilles larges ont dépassé le stade de croissance où elles ont deux feuilles, le traitement en présemis de surface ne permet plus de les supprimer.

Application en présemis avec incorporation (PSI)

Appliquer l'herbicide Broadstrike RC mélangé en réservoir avec Dual II Magnum jusqu'à 15 jours avant la plantation. Incorporer uniformément l'herbicide à une profondeur de 5 à 8 cm; régler l'équipement en conséquence. Utiliser un cultivateur à dents en C ou en S équipé d'un répartiteur comme une herse ou un dispositif à panier rotatif. Le cultivateur doit avoir un minimum de quatre rangées de socs espacés de 18 cm ou moins et disposés en zigzag afin que l'ensemble du sol soit travaillé. On peut également utiliser des disques en tandem, pourvu que les lames aient un diamètre inférieur à 50 cm et qu'elles soient espacées de 18 cm ou moins. L'équipement, y compris les outils de traînée le cas échéant, doit être conçu de sorte à empêcher le billonnage, sinon la suppression des mauvaises herbes risque d'être inégale ou insuffisante. Faire fonctionner les disques à une vitesse se situant entre 6 et 10 km/h et les cultivateurs, entre 10 et 13 km/h.

Application en prélevée (PRE)

Les applications en prélevée conviennent aux cultures avec travail du sol traditionnel, travail réduit du sol, travail du sol sur billon ou sans travail du sol. Appliquer l'herbicide Broadstrike RC mélangé en réservoir avec Dual II Magnum pendant (derrière le semoir) ou après la plantation, mais avant la levée de la culture ou des mauvaises herbes. Pour que l'herbicide exerce un effet optimal, une humidité adéquate du sol est essentielle. Une chute de pluie est nécessaire pour faire pénétrer l'herbicide Broadstrike RC dans la zone de germination des mauvaises herbes. Il suffit généralement que la pluie humidifie le sol à une profondeur de 5 cm. S'il ne pleut pas suffisamment dans la période de 7 à 10 jours suivant l'application de surface, il est recommandé de procéder à un travail superficiel du sol ou d'utiliser une houe rotative pour supprimer les mauvaises herbes établies et pour faire pénétrer l'herbicide dans leur zone de germination. Si une chute de pluie suffisante fait suite à une période de sécheresse, l'action de l'herbicide sur les mauvaises herbes établies dépendra des espèces de mauvaises herbes et de l'emplacement de leur système racinaire dans le sol.

Application en postlevée hâtive (POST hâtive)

Épandre l'herbicide Broadstrike RC sur toute la surface lorsque le maïs en est au stade lorsque la pointe apparaît (émergence du coléoptile) jusqu'au stade de huit feuilles. Appliquer lorsque le stade de croissance des mauvaises herbes à feuilles larges se situe entre la formation du cotylédon et l'apparition des deux premières feuilles. Le degré de suppression sera réduit si on traite des mauvaises herbes dont le développement est plus avancé. Pour que l'herbicide exerce une activité optimale, il est important que l'humidité du sol soit adéquate. Pour que les mauvaises herbes qui n'étaient pas encore levées au moment de l'application soient supprimées, il faut une chute de pluie pour faire pénétrer l'herbicide Broadstrike RC dans leur zone de germination. Il suffit généralement que la pluie humidifie le sol à une profondeur de 5 cm. S'il ne pleut pas suffisamment dans la période de 7 à 10 jours suivant l'application en postlevée hâtive, il est recommandé de procéder à un travail superficiel du sol pour supprimer les mauvaises herbes établies et pour faire pénétrer l'herbicide dans leur zone de germination. Si une chute de pluie suffisante fait suite à une période de sécheresse, l'action d'herbicide sur les mauvaises herbes établies dépendra des espèces de mauvaises herbes et de l'emplacement de leur système racinaire dans le sol. **Ne pas mélanger Broadstrike RC à des solutions d'engrais liquides pour l'appliquer en postlevée hâtive, car cela pourrait endommager gravement la culture.**

MÉTHODES D'APPLICATION SUR LE SOYA

Application en présemis de surface (PSS)

L'herbicide Broadstrike RC mélangé en réservoir avec Dual II Magnum et/ou un produit à base de glyphosate, comme les marques l'herbicide Vantage™ Plus MAX II, Maverick™ III, Roundup ou Touchdown marques, peut être appliqué dans les systèmes sans travail du sol ou de travail minimal du sol jusqu'à 21 jours avant la plantation. Dans la mesure du possible, ne pas répandre la terre traitée à l'extérieur du rang, ni ramener la terre non traitée à la surface en remuant au cours de la plantation, car cela réduira l'efficacité de la suppression des mauvaises herbes. Une fois que les mauvaises herbes annuelles à feuilles larges ont dépassé le stade de croissance où elles ont deux feuilles, le traitement en présemis de surface ne permet plus de les supprimer.

Application en présemis avec incorporation (PSI)

Appliquer l'herbicide Broadstrike RC mélangé en réservoir avec Dual II Magnum ou Treflan™ E.C. jusqu'à 21 jours avant la plantation. L'herbicide Broadstrike RC mélangé en réservoir avec Treflan E.C. doit être incorporé dans les 24 heures suivant l'application. Incorporer uniformément l'herbicide à une profondeur de 5 à 8 cm; régler l'équipement en conséquence. Utiliser un cultivateur à dents en C ou en S équipé d'un répartiteur comme une herse ou un dispositif à panier rotatif. Le cultivateur doit avoir un minimum de quatre rangées de socs espacés de 18 cm ou moins et disposés en zigzag afin que l'ensemble du sol soit travaillé. On peut également utiliser des disques en tandem, pourvu que les lames aient un diamètre inférieur à 50 cm et qu'elles soient espacées de 18 cm ou moins. L'équipement, y compris les outils de traînée le cas échéant, doit être conçu de sorte à empêcher le billonnage, sinon la suppression des mauvaises herbes risque d'être inégale ou insuffisante. Faire fonctionner les disques à une vitesse se situant entre 6 et 10 km/h et les cultivateurs, entre 10 et 13 km/h.

Application en prélevée (PRE)

Les applications en prélevée conviennent aux cultures avec travail du sol traditionnel, travail réduit du sol, travail du sol sur billon ou sans travail du sol. Appliquer l'herbicide Broadstrike RC mélangé en réservoir avec Dual II Magnum pendant (derrière le semoir) ou après la plantation, mais avant la levée de la culture ou des mauvaises herbes. Pour que l'herbicide exerce un effet optimal, une humidité adéquate du sol est essentielle. Une chute de pluie est nécessaire pour faire pénétrer l'herbicide Broadstrike RC dans la zone de germination des mauvaises herbes. Il suffit généralement que la pluie humidifie le sol à une profondeur de 5 cm. S'il ne pleut pas suffisamment dans la période de 7 à 10 jours suivant l'application de surface, il est recommandé de procéder à un travail superficiel du sol ou d'utiliser une houe rotative pour supprimer les mauvaises herbes établies et pour faire pénétrer l'herbicide dans leur zone de germination. Si une chute de pluie suffisante fait suite à une période de sécheresse, l'action de l'herbicide sur les mauvaises herbes établies dépendra des espèces de mauvaises herbes et de l'emplacement de leur système racinaire dans le sol.

Le délai de sécurité (DS) pour le soja est de 90 jours.

ZONES TAMPONS

AUCUNE zone tampon n'est requise pour l'utilisation des méthodes et du matériel de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est nécessaire de respecter les zones tampons précisées dans le tableau suivant entre le point d'application directe du produit et la plus proche lisière des habitats terrestres sensibles sous le vent (p. ex. prairies, régions boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines, zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (p. ex. lacs, rivières, borbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, terres humides).

| Méthode d'application | Culture | Zone tampon (mètres) pour la protection des habitats d'eau douce d'une profondeur de moins de 1 m | Zone tampon (mètres) pour la protection des habitats d'eau douce d'une profondeur de plus de 1 m | Zone tampon (mètres) pour la protection des habitats terrestres |
|------------------------|---|---|--|---|
| Pulvérisateur agricole | Variétés hybrides de maïs de grande culture | 1 | 1 | 15 |
| Pulvérisateur agricole | Soja | 1 | 1 | 20 |

Pour ce qui est des mélanges en cuve, consulter l'étiquette de tous les produits entrant dans la composition du mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste (la plus restrictive) parmi celles indiquées sur l'étiquette des différents produits, puis appliquer en gouttelettes dont le diamètre correspond au plus gros calibre (selon l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des différents produits.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que Broadstrike RC Herbicide est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Broadstrike RC Herbicide et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Broadstrike RC Herbicide ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le

matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

010421

Code de l'étiquette: CN-27004-009-F

Remplace: CN-27004-008-F